

**Mairie de SAINT-ETIENNE DE FOUGERES**  
47380



SARL ABL AVOCATS  
56 Avenue de la République  
33200 BORDEAUX

A Saint-Etienne-de-Fogères,  
Le 23/06/2025

Objet : mise en place d'une application « Renseignements d'Urbanisme » pour la commune de Saint Etienne de Fougères

Maître,

Le service instructeur de la Mairie de Saint Etienne de Fougères a interrompu, la délivrance des Certificats d'Urbanisme de simple information (CUa).

Conscient de la gêne occasionnée dans le cadre des ventes, nous avons fait le choix de mettre en place une application destinée au Grand Public sur les Renseignements d'Urbanisme. Cette nouvelle application va vous permettre de générer des renseignements d'urbanisme de façon automatique et sans aucun délai d'attente.

La Note de Renseignements d'Urbanisme précise pour une parcelle :

- La nature des dispositions d'urbanisme applicables au terrain (zone du PLUI, emplacements réservés, orientation d'aménagement ...)
- La nature des servitudes d'utilité publique (Site Patrimonial Remarquable, zone archéologique, Plan de Prévention des Risques inondation ...)
- Le droit de préemption

J'attire toutefois votre attention sur les limites de cet outil :

- cette note de renseignements d'urbanisme est un document purement informatif ne créant aucun droit. Elle ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative.
- cette note de renseignements d'urbanisme se limite à des informations liées aux réglementations en matière d'urbanisme mais ne mentionne pas les autres contraintes liées à d'autres réglementations (réglementation liée à la salubrité ou à la sécurité publique ...)

Ce nouvel outil est disponible depuis le site internet de la communauté d'agglomération du grand-villeneuvois, au niveau des démarches en ligne (page d'accueil) puis dans la rubrique Urbanisme :

<https://www.grand-villeneuvois.fr/reenseignements-d-urbanisme-347.html>

Espérant que cet outil vous donnera toute satisfaction, je vous prie de croire, Maître, à mes salutations distinguées.



Le Maire,  
Jean-Paul CABAS